

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les **VENDREDIS** après-midi fermés jusqu'au 7 septembre inclusivement

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 16, Numéro 6

AOÛT 2018

RÈGLEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Grâce à l'adhésion de notre municipalité à la Cour municipale, les règlements applicables par la Sûreté du Québec ont subi une cure de jeunesse afin d'être à jour et uniformisés dans notre MRC. Ceux-ci sont entrés en vigueur le 3 juillet 2018. Ils seront également disponibles sur notre site internet sous peu. Voici un résumé de ces nouveaux règlements.

Règlement no 424 sur le colportage

La sollicitation par le porte-à-porte et les vendeurs itinérants sont assujettis à ce règlement qui demande à ceux-ci de se munir d'une autorisation municipale pour s'exercer dans notre municipalité. Des renseignements et des documents sont demandés pour obtenir l'autorisation. Seuls les organismes à but non lucratif locaux peuvent effectuer de la sollicitation sans payer leur autorisation, mais doivent fournir certains renseignements et documents.

Règlement no 425 concernant les nuisances

Celui-ci encadre les comportements, mais également les objets, matières, événements et bruits susceptibles de nuire au bien-être des citoyens.

Règlement no 426 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Ce règlement encadre tout comportement humain pouvant causer des préjudices tels que la bataille, le vandalisme, la nudité, les projectiles, etc.

Règlement no 427 concernant le stationnement

Ce règlement encadre le stationnement de tout moyen de transport ainsi que toute sorte d'occupation d'une voie de circulation. Il régit également certaines règles de civisme. Il est important de savoir que maintenant le stationnement de nuit (23 h à 7 h) en période hivernale (du 15 novembre au 15 avril) est prohibé sur toute voie de circulation publique afin de laisser place à l'équipe de déneigement de travailler adéquatement.

Règlement no 428 concernant l'installation et le fonctionnement d'un système d'alarme

Les systèmes d'alarme sont maintenant régis afin de permettre une intervention lors de déclenchement inutile ou répété de ce dispositif de sécurité. Des dispositions encadrant les alarmes sonores sont également présentes dans ce règlement.

Règlement no 429 sur les animaux

Ce règlement remplace notre règlement no 398 concernant la garde des animaux. Il y a maintenant des dispositions qui encadrent le bien-être animal. De plus, il est maintenant possible pour un gardien de chiens de garder sur son terrain privé son chien sans laisse, si celui-ci est sous son contrôle constant. Cependant, il demeure que sur les terrains publics, tels que les parcs, les sentiers, les pistes cyclables, les voies de circulation et la plage, les chiens doivent être en laisse. L'obligation d'obtenir une licence de la municipalité pour un chien demeure également.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis **13 août, 10 septembre et le mardi 9 octobre** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL VENDREDI PM, PÉRIODE ESTIVALE

Nous vous rappelons que le *bureau municipal sera fermé les vendredis de 13h à 16h* pour la période estivale, et cela **dès le 4 juin jusqu'au 7 septembre inclusivement.**



RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le ramonage des cheminées effectué par l'entreprise « Service de ramonage M. Ouellet enr » débutera vers la mi-août et devrait être complété d'ici la mi-septembre. Si d'ici là, votre cheminée n'a pas été inspectée et / ou ramonée, vous devez communiquer avec celui-ci au ☎ 418-851-4556 pour rendez-vous le plus rapidement possible.

3^E VERSEMENT DE TAXES / 23 AOÛT 2018

Il vous est possible de procéder à votre 3^e versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèques et ce, avant le 23 août 2018.

SPECTACLE D'HUBERT LENOIR À NOTRE-DAME-DES-NEIGES – 18 AOÛT

L'organisme de diffusion culturelle L'ŒIL DE LA TEMPÊTE à Trois-Pistoles présentera quatre spectacles cet été, dont celui avec l'artiste Hubert Lenoir. Ce spectacle se déroulera au Motel Camping des Flots Bleus sur mer à Notre-Dame-des-Neiges, le 18 août 2018 à 20h30. Une scène extérieure sur le bord du fleuve sera aménagée. Hubert Lenoir, très certainement l'un des musiciens qui marquera la scène musicale québécoise! (Notez qu'en cas de pluie, le spectacle aura lieu à La Forge à Bérubé, à Trois-Pistoles). Pour être informé du lieu final du spectacle, rendez-vous sur notre site web (loeildelatempete.com) ou sur notre page Facebook le jour du spectacle).



Les billets sont en vente en ligne au <https://lepointdevente.com/billets/loeildelatempete>. Il est possible de joindre l'organisme par courriel à l'adresse loeildelatempete@gmail.com

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Depuis l'implantation du service de collecte des matières organiques en juin 2015, nous avons observé pour l'année 2017 une baisse des quantités des matières organiques détournées du site d'enfouissement technique de Cacouna. Selon les statistiques 2017, nous connaissons également une hausse des quantités des déchets et une baisse des matières recyclables.

Matières organiques :	2016 : 270 tonnes métriques	2017 : 249 tonnes métriques
Déchets :	2016 : 3435 tonnes métriques	2017 : 3647 tonnes métriques
Recyclage :	2016 : 809 tonnes métriques	2017 : 774 tonnes métriques

Pour l'année 2018 le coût de l'enfouissement des déchets au site d'enfouissement technique de Cacouna est passé de 70 \$ à 76\$/tonne métrique (t). À ce montant s'ajoutent deux (2) redevances exigibles par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dont une première redevance régulière au montant de 12,21 \$/t et une seconde redevance spéciale au montant de 10,36 \$/t, établissant ainsi le coût de l'enfouissement des déchets à 98,57 \$/t. Les deux (2) redevances sont redistribuées en partie aux municipalités/MRC selon différents critères établis par le MDDELCC. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site du MDDELCC à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/>.

Votre MRC a reçu en 2017 une subvention (redevances régulières et spéciales) correspondant à : 8,64\$/t/habitant.



À titre informatif, au Québec la MRC la plus performante a reçu une subvention de 9,75\$/t/habitant (Témiscamingue) et la moins performante a reçu une subvention de 6,74\$/t/habitant (Beauharnois-Salaberry) et au Bas St-Laurent la municipalité la plus performante a reçu une subvention de 12,84\$/t/habitant (Saint-Tharcisus) et la moins performante a reçu une subvention de 3,59\$/t/habitant (Saint-Modeste).

Prenez note que les quantités servant au calcul de la redistribution des redevances pour 2017 proviennent de l'année 2016.

Le tableau suivant présente le pourcentage de participation pour chacune des municipalités aux collectes des matières organiques et la taxation exigible des services de collecte et de traitement, pour l'année 2017 :

Municipalité	2017 % de participation incluant les saisonniers	Coût (compte de taxes 2017) Collecte et transport	Coût (compte de taxes 2018) Collecte et transport
Notre-Dame-des-Neiges	19 %	155 930 \$	186 000 \$

Il en revient à chacun d'entre nous de poser les bons gestes. Que souhaitons-nous pour les années futures ?

BAC BRUN – SACS COMPOSTABLES DÉSORMAIS ACCEPTÉS



Afin de faciliter la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable (SÉMER) accepte maintenant les sacs de plastique compostable.

Prenez soin de rechercher la mention « COMPOSTABLE » ou les logos suivants :



Les autres appellations ne sont pas acceptées. L'utilisation de sacs de papier, de papier journal et la congélation des aliments demeurent toujours de bonnes pratiques.

Pour toute information : www.co-eco.org
Téléphone : 418-856-2628 ou
sans frais 1-888-856-5552



ACTIVITÉS – CHEVALIERS DE COLOMB

En collaboration avec les Filles d'Isabelle, neuvaine à la Vierge débutant le 6 août et messe en plein air le 12 août au site de Fatima suivie d'un dîner au Centre colombien. Réservation obligatoire avant le 6 août prochain. (418) 857-2260 ou (418) 860-5445 Bienvenue à toute la population.

Mini-Gala le 19 août prochain au Centre colombien. Venez-vous divertir et entendre les talents de chez-nous de 13h à 18h. Prix d'entrée 5,00\$ Bienvenue à tous et à toutes.

INVITATION TOURNOI BALLE-DONNÉE 10 & 11 AOÛT 2018

Le tournoi aura lieu le vendredi soir 10 août et le samedi 11 août.

Les équipes doivent contenir 6 gars 2 filles et un enfant de 15 ans et moins (inscription : 120\$ par équipe).

Date limite d'inscription le 3 août 2018

La cantine scoute sera sur place toute la fin de semaine.

Inscrivez-vous en communiquant avec Mikael Rioux au 418-951-3020.

Feu de camp samedi en soirée.

Venez encourager les joueurs durant le tournoi !

Bienvenue à tous !

